

VU la Constitution du 26 Novembre 1960;
VU le décret n°62/PR du 13 Février 1962, nommant les Membres du Gouvernement;
VU la loi organique n°59-35/ALD du 31 Décembre 1959, notamment ses articles 43 et 44;
Le Conseil des Ministres entendu;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Est ratifié le décret n°113/PR-MFT-DB du 5 Mars 1962 approuvant la délibération n°I/62 du 19-I-1962 du Conseil Général du Sud-Ouest relative à la participation financière du Département à la Société d'Equipement et d'Exploitation Hôtelière et Touristique du Dahomey.

ARTICLE 2.- Est ratifié le décret n°128/PR-MFT-DB du 15 Mars 1962 approuvant la délibération n°I/62 du 13-I-1962 du Conseil Général du Nord-Ouest relative au budget Départemental Exercice 1962.

ARTICLE 3.- Est ratifié le décret n°282/PR-MFT-DB du 3 Juillet 1962 approuvant la délibération n°62/4 du 12-4-1962 du Conseil Général du Sud-Est relative au Budget Départemental Exercice 1962.

ARTICLE 4.- Est ratifié le décret n°283/PR-MFT-DB du 3 Juillet 1962 approuvant la délibération n°62/8 du 16-5-1962 du Conseil Général du Sud relative au Budget primitif du Département.

ARTICLE 5.- Est ratifié le décret n°284/PR-MFT-DB du 3 Juillet 1962 approuvant la délibération n°I/62 du Conseil Général du Nord-Est relative au complément par un titre II du Budget Primitif du Département Exercice 1962.

ARTICLE 6.- Est ratifié le décret n°311/PR-MFT-DB du 27 Juillet 1962 approuvant la délibération n°5/62 du 18/4/1962 du Conseil Général du Centre relative au budget primitif du Département.

ARTICLE 7.- Est ratifié le décret n°359/PR-MFT-DB du 31 AOUT 1962, approuvant la délibération n°6/62 du 14 Mai 1962 du Conseil Général du Sud-Ouest relative au Budget Départemental Exercice 1962.

ARTICLE 8.- Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

Table with 2 columns: Category and Count. Rows include: AR (15), JORD (1), ... (1), ... (1), DE (5), MAID (2), Trésor (1), As. Nationale (2), Départements (6)

PORTO-NOVO, le 6 NOVEMBRE 1962
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU :
LE MINISTRE DES FINANCES ET DU TRAVAIL,

Hubert MAGA

B. BOU...

VU :
LE MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES ET DE LA DEFENSE,

VU :
LE CONTROLEUR FINANCIER,

M. AROUNA

M. GUILMAGNON